

Direction Adjointe de la direction des systèmes orbitaux Groupe d'Etudes et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifies

> Toulouse, le 30/10/2018 DSO/DA//GP

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

[D34] de MAGNY-SAINT-MEDARD (21) vers ORGEUX (21) 29.11.2015

CAS D'OBSERVATION

1 - CONTEXTE

Le Geipan est informé par la réception d'un PV de Gendarmerie qu'un phénomène, se présentant sous la forme de lueurs orangées, est apparu à la vue d'un témoin. Ces lueurs se succédaient, passant lentement selon le témoin mais assez rapidement selon la vidéo prise par le témoin qui a pu se garer et filmer. Une enquête à distance est diligentée.

2- DESCRIPTION DU CAS

Le témoin déclare dans le PV:

" Je me présente ce jour au bureau de votre unité pour vous informer de ce que j'ai vu le dimanche 30 novembre à 17 heures 45.

Je me trouvais seul dans mon véhicule et je venais de Magny St Medard (21) et je rentrais chez moi à Orgeux (21).

J'ai été intrigué par une lueur dans le ciel de couleur orange, déplacement lent, rectiligne à environ 250-300 mètres de hauteur.

Très intrigué par cette lueur, j'ai décide de m'arrêter sur le côté de la route près du château d'Arcelot (21) pour continuer d'observer. Là j'ai vu d'autres lueurs. J'ai sorti mon téléphone portable et j'ai décidé de filmer. Ce film, je consens à ce que vous le saisissiez pour les besoins de votre enquête. Je m'y oppose pas.

J'ai filmé à partir de la seconde lueur. Donc cela venait de la direction ouest-nord, selon moi. C'est un déplacement rectiligne, sans bruit aucun et les lueurs étaient à égale distance sur la même trajectoire.

C'est la première fois que je vois ce genre de phénomène.

Au moment des faits, il faisait nuit, pas de pluie et pas de vent, nuages assez bas. Des conditions normales. Il ne faisait pas froid, peut être 8 ou 9°.

Je suis persuadé que ce n'était pas des avions, pas d'hélicoptères et encore points des appareils de type ULM. Je sais ce que c'est.

Je vous remets un document descriptif pour être joint à ma déclaration.

J'en ai pas trop parlé dans mon entourage mais j'ai appelé le correspond local du BIEN PUBLIC (journal local) pour l'en informer et je lui ai envoyé une copie de mon film.

Je ne pense pas que c'était des engins volants connus. Je ne sais pas ce que c'est. Ce qui est sur c'est que ce n'est pas non plus des phénomènes atmosphériques de type nuage etc....

C'est le nombre, 4 lueurs qui se suivaient qui m'a vraiment intrigué et le fait que cela se déplaçait sans bruit.

J'aimerai être tenu informé d'un éventuel résultat de votre part.

Je ne connais pas d'autre témoin de ces faits."

Est joint à cette déclaration une vidéo sans les métadonnées et difficilement exploitable en raison de la faible qualité.

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquêteur mandaté contacta le témoin à deux reprises par mail et une fois par téléphone.

Le but était d'obtenir quelques renseignements permettant une meilleure compréhension de cette observation et une copie de meilleure qualité de la vidéo.

Un premier mail a été adressé au témoin afin d'obtenir les renseignements suivants :

- 1/- Tout d'abord le PV de gendarmerie indique la date du 30 novembre comme étant un dimanche. Or le 30 est un lundi. Pouvez-vous me confirmer le jour de la semaine, la date exacte de votre observation ?
- 2/- Sur la carte en pièce jointe à ce mail, pourriez-vous m'indiquer votre position quand vous avez fîlmé, le sens de déplacement de votre véhicule ainsi que le sens de passage du phénomène ?
- 3/- Etes vous sorti de votre véhicule pour faire le film ? Merci d'indiquer dans quelle direction ce dernier à été réalisé.
- 4/- La copie du film est assez difficilement exploitable. Pourriez-vous me la transmettre directement svp?

Sans réponse après 10 jours l'enquêteur contacte le témoin, par téléphone.

Au téléphone ce dernier déclara que son observation a eu lieu le dimanche ! Or le dimanche c'est le 29 novembre 2015. Il s'agit donc d'une erreur dans le PV de gendarmerie qui indique le 30 novembre.

L'enregistrement du témoignage a eu lieu le 02 décembre.

Le témoin n'a pas conservé de copie de son film, il ne l'a donc plus. Il était sorti de son véhicule pour faire la vidéo.

Le témoin indique qu'il va répondre par mail aux autres questions.

Malgré deux relances, pas de retour du témoin.

L'étude du dossier se base donc principalement sur ses déclarations en Gendarmerie.

Les lieux:

En annexe 01 - Lieux : Le témoin indique qu'il a stoppé au niveau du Château d'Arcelot alors qu'il venait de Magny-saint-Médard. La mention « « cela venait de la direction ouest-nord » est ambiguë :

- Est-ce à dire que les lumières se dirigeaient visuellement de l'ouest vers le nord ou venaient-elles vers lui depuis un point entre l'ouest et le nord ?

Nous savons de par la vidéo que les lumières apparaissaient à sa gauche pour se diriger vers sa droite. Manifestement elles vont vite (ou sont relativement proches) contrairement à ce que déclare le témoin (déplacement lent).

La vidéo montre deux lampadaires de chaque côté de la route menant à Orgeux. Les PAN sont difficilement discernables et de petite taille car les lampadaires en atténuent la luminosité (annexe 03 - captures).

Le témoin a indiqué être descendu de sa voiture pour réaliser la vidéo d'une durée de 44 secondes. Celle-ci montre des lueurs apparaissant une par une et semblant surgir à la hauteur du lampadaire à sa gauche un peu plus loin devant lui. Il filme donc dans l'axe de la route menant à Orgeux (voir annexe 01 - Lieux).

Le témoin estime l'altitude des PAN à 250/300 m. Nous aurions aimé avoir une hauteur angulaire précise, mais l'indication du témoin autorise à penser que les PAN étaient assez bas en altitude ce que confirment les images de la vidéo.

Les indications de taille apparente tout comme celle de distance par rapport au témoin sont subjectives. Il n'est pas possible d'estimer ces mesures sans repères lorsqu'il s'agit d'un phénomène non reconnu ou inconnu, de nuit de surcroît. Dans le cas présent, les lampadaires sont les seuls repères mais comme le témoin n'a pas répondu à certaines questions, dont sa position exacte, il n'est pas possible d'affiner certains paramètres.

Dans la vidéo, il n'y a pas de variation de la faible luminosité des PAN ce qui impliquerait qu'ils passeraient sans s'éloigner du témoin ni sans se rapprocher ostensiblement. Cependant, le champ filmé est très court et ne permet pas d'obtenir une certitude absolue.

En admettant que le témoin filmait vers (très globalement) l'ouest, le passage des PAN est globalement du sud vers le nord.

Les données indiquées sur le tableau en § 3.1 concernant les hauteurs angulaires et azimutales sont empiriques mais aussi déduites de la vidéo en fonction du lieu.

3.1. SYNTHESE DES ELEMENTS COLLECTES

TEMOIN N° 01

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	De St-Médart vers Orgeux (21)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	/
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	D 34

	Conditions d'observation du phénomène (po	our chaque témoin)	
B1	Occupation du témoin avant l'observation	Circulait en voiture	
B2	Adresse précise du lieu d'observation	47,368543/5,191769	
В3	Description du lieu d'observation	Campagne	
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	29/11/2015	
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	17:45:00	
В6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	- d'une 1 mn	
В7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	Non	
В8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	/	
В9	Observation continue ou discontinue ?	CONTINUE	
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	/	
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	Disparition des lumières	
B12	Phénomène observé directement ?	OUI	
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	Téléphone portable	
B14	Conditions météorologiques	Ciel couvert/vent ~28 km/h	
B15	Conditions astronomiques	Ciel couvert	
B16	Equipements allumés ou actifs	Voiture en fonction sans incident, phares, lampadaires	
B17	Sources de bruits externes connues	/	
	Description du phénomène po	erçu	
C1	Nombre de phénomènes observés ?	4	
C2	Forme	Lueur faible	
C3	Couleur	Orangée	
C4	Luminosité	faible	
C5	Trainée ou halo ?	non	
C6	Taille apparente (maximale)	petite	
C7	Bruit provenant du phénomène ?	non	
C8	Distance estimée (si possible)	proche	
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	~ 270°	
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	~10°	
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	~300°	
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	~ 10°	
C13	Trajectoire du phénomène	rectiligne	
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	inconnue	
C15	Effet(s) sur l'environnement	Non remarqué	

Pour les éléments suivants, indiquez simplement si le témoin a répondu à ces questions					
	Four les elements suivants, maiquez simplement si le temoin à reponda à ces questions				
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	NON			
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	OUI			
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	NON			
E4	Quelle interprétation donne t-il a ce qu'il a observé ?	NON			
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	NON			
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	NON			
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	NON			
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	NON			

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

Les lumières apparaissent les unes après les autres, traversent la route et disparaissent aussi vite qu'elles sont apparues. Elles ne sont pas très grosses et arborent une couleur orangée. La durée totale est courte, moins d'une minute.

Tous ces éléments sont typiques d'un lâcher de lanternes une nuit de weekend.

La météo relevée à Dijon (15 km du lieu d'observation) est peu favorable à un lâcher (vent et pluie) mais elle est relevée à 15 km du lieu d'observation alors que le témoin fait part d'absence de vent et de pluie.

4.1. SYNTHESE DES HYPOTHESES

HYPOTHESE	YPOTHESE		
1.lanternes célestes			0,7
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
-couleur, forme, et nombre de PANs	compatible	-	1
-déplacement,	- D'après la vidéo, le sens de déplacement est du Sud au Nord compatible avec le sens du vent (du sud) mesuré à 15 km et sur l'ensemble des stations de mesures environnantes - plusieurs se suivent l'un après l'autre	 le manque d'information ne permet pas de garantir le sens de prise de vue vidéo et donc le sens de déplacement perçu par le témoin Le témoin ne perçoit pas de vent, (mais les arbres situés juste au sud ont pu l'abriter) 	0.3

Vraisemblance en lieu de date	Les lancers ont principalement lieu en nocturne les jours de weekend ou d'été. Cela est propice à des évènements festifs	Lancer non prouvé (mais aucune tentative de recherche)	0.5
----------------------------------	---	--	-----

^{*}Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; importante (60% à 80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)

4.2. SYNTHESE DE LA CONSISTANCE

La consistance du cas est médiocre

- La faible information au départ et la non réponse du témoin aux demandes de précisions laissent un doute sur des points essentiels comme l'emplacement, la direction de l'observation et de la prise de vidéo, la perception du vent ou les conditions d'abris éventuel, le sens de déplacement des PAN, la taille angulaire perçue.

Nota : les demandes de précision sont venues 2,5 ans après l'observation, cette non réponse peut traduire que l'étrangeté et/ou le besoin d'explication a diminué.

- La qualité de la vidéo ne permet pas une utilisation optimale du logiciel d'analyse IPACO. En effet, outre l'absence des métadonnées, les lumières enregistrées sont très faibles, atténuées par la luminosité des lampadaires. Néanmoins il est permis d'identifier un sens probable de déplacement.

5- CONCLUSION

L'ensemble des éléments et de ce que l'on peut en reconstituer est conforme à une observation de lâcher de lanternes

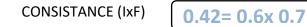
- Le déplacement est conforme au sens du vent,
- L'aspect, la couleur, la luminosité des PANs sont conformes,
- Le passage des plusieurs PANs à la suite les uns des autres est typique,
- C'est une journée de weekend propice à un évènement festif.

Le seul doute porterait sur le premier point car le témoin n'a donné aucune précision sur le sens de déplacement des PANs et sur sa perception du vent (était-il ou non abrité?). Mais l'analyse de la vidéo indique un sens probable de déplacement (de Sud vers Nord) conforme au sens du vent mesuré sur les stations avoisinantes à 15 à 20 km. Ce qui permet au vu des autres points de maintenir l'hypothèse comme probable.

La consistance du cas est médiocre du fait du manque d'information donnée par le témoin. Heureusement, la vidéo malgré sa mauvaise qualité permet de donner une information de sens probable de déplacement.

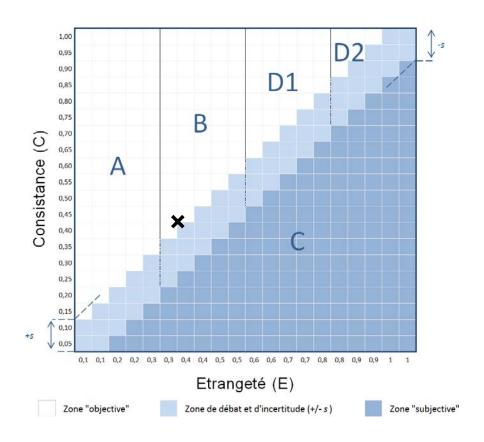
En conséquence le GEIPAN classe en B : observation probable de lanternes thaïlandaises.

5.1. CLASSIFICATION



ETRANGETE (E)

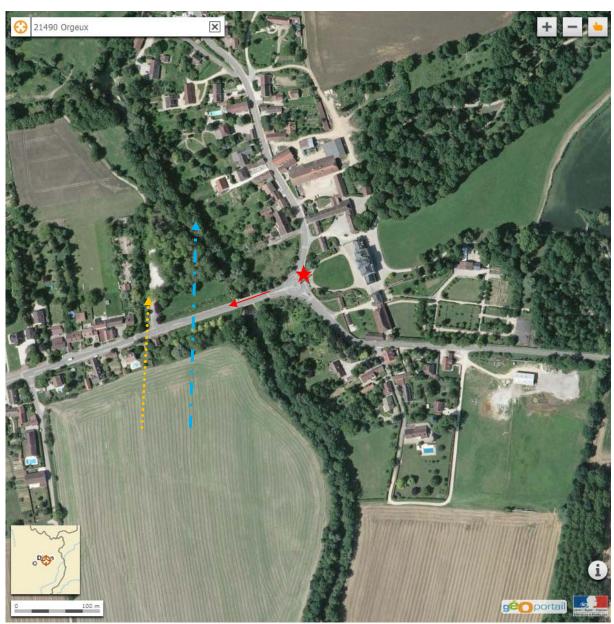
0.3



Annexe (s)

Annexe 01 : Lieux Annexe 02 : Météo

ANNEXE 01 Les Lieux



<u>Légende</u>:

- Le témoin filme dans cette direction (flèche rouge).
- Etoile rouge position du témoin.
- Flèche bleue en pointillés : sens du vent (ici sud-nord)
- Flèche orange en pointillés le sens de passage des PAN.

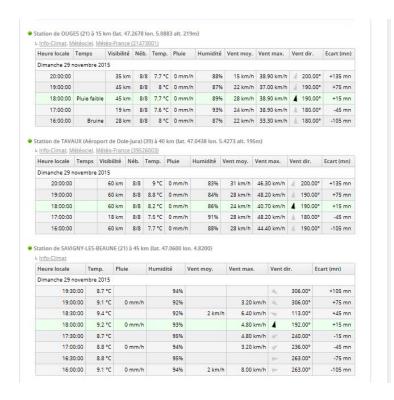
<u>Note</u>: La position des PAN comme celle du témoin ne peuvent être correctement placées puisque nous n'avons pas eu de réponses à nos questions.

ANNEXE 02 Météo



Météociel pour Dijon en date du 29 novembre 2015.

Le vent venait du sud, ciel couvert par endroit (vers 17h il pleuvait). Force 28 km/h avec rafale jusqu'à 37 km/h.



Autres stations

ANNEXE 03 Analyse d'un extrait vidéo



Sur cette capture très éclaircie (70%) on distingue une des lumières (cerclée de jaune). Les deux flèches rouges matérialisent l'emplacement des lampadaires (non visibles dans cette unique capture acceptable) et donc le parcours des Pan. Vidéo de 44 secondes montrant difficilement le passage de trois des quatre lumières. La flèche bleue indique la hauteur du lampadaire.